Association Santé Environnement France

Hier, l'Académie de médecine réaffirmait l'absence de risque des antennes relais. Une affirmation pour le moins remise en cause par les médecins de l'ASEF, qui ne décolèrent pas de voir les études se multiplier et l'Académie s'embourber dans le déni... Explications.

Combler le vide juridique. Dans un communiqué daté d'hier, l'Académie réagit à la proposition de loi sur la réglementation des antennes relais, faite par le député PS d'Aix-en-Provence, Jean-David Ciot. Cette proposition de loi, basée sur les recommandations de l'Association Santé Environnement France, a pour but de garantir l'égalité de chaque citoyen face au risque que représente les antennes relais. « Nous sommes d'accord sur un point avec l'Académie, la nocivité des antennes relais n'a pas encore été confirmée. Mais, il ne s'agit pas pour nous de trancher la question scientifique, ni d'interdire les antennes relais. Cependant, comme elles présentent un risque, il faut qu'il y ait une véritable égalité face à celui-ci. Or, la loi est la seule à pouvoir garantir cette égalité. A la cité HLM de La Pinette à Aix-en-Provence, nous comptons encore et toujours 14 antennes relais sur le même toit ! A Aubagne, 17 ! Peut-on se permettre d'imposer cela à une population en lui expliquant que nous en saurons plus dans 20 ans lorsque la science aura tranché?»
explique le Dr Patrice Halimi, Secrétaire Général de l'ASEF, à l'origine d'un appel pour une loi sur l'implantation des antennes relais envoyé à tous les sénateurs et députés de la République. Son appel en septembre dernier avait d'ailleurs été soutenu par 3 000 citoyens.

Peut-être cancérigène.. Dans son communiqué, l'Académie évoque le fait que seuls les portables et non les antennes relais seraient reconnus comme des "cancérogènes possibles" par le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC). Mais l'Académie n'a pas dû mettre ses fichiers à jour, puisqu'un rapport du CIRC a classé le 31 mai 2011 les champs électromagnétiques de radiofréquences comme « peut être cancérigènes » (http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf).
« En début de semaine le rapport Bionitiative, basé sur 1 800 nouvelles études scientifiques, montrait que les ondes électromagnétiques pouvaient altérer la santé des utilisateurs de téléphones portables, des futurs parents, des jeunes enfants ou encore des femmes enceintes. Risque de tumeur maligne du cerveau, risque pour les spermatozoïdes des hommes, risque d'autisme pour les enfants à naître, risque pour le développement cérébral du fotus : la liste est longue et inquiétante »
affirme le Dr Pierre Souvet, Président de l'ASEF.

L'Académie du déni. « Faire comme si les problèmes n'existaient pas ne contribue pas à les résoudre, ni à les faire oublier de la population qui les vit et les subit au quotidien. L'Académie a eu beau affirmer en 1996, que l'amiante n'était pas vraiment problématique si on l'utilisait avec précaution.. Le produit, déjà classé cancérigène depuis 20 ans, a tout de même été interdit en France l'année suivante ..» conclut le Dr Patrice Halimi, qui se bat au quotidien pour que le doute légitime en cas de débat scientifique profite aux patients.

L'Association Santé Environnement France, qui rassemble aujourd'hui près de 2 500 médecins en France, est devenue incontournable sur les questions de santé-environnement. Elle travaille sur tous les sujets en lien avec la santé et l'environnement: qualité de l'air, ondes électromagnétiques, biodiversité, alimentation, etc. Dans sa démarche d'information, l'ASEF publie des petits guides bio-thématiques à télécharger gratuitement sur son site Internet www.asef-asso.fr.